



CONSULTATION CONTINENTALE DE LA JEUNESSE

THÈME :
LES JEUNES ET LES DÉPLACEMENTS FORCÉS EN
AFRIQUE : TENDANCES, DÉFIS ET PERSPECTIVES
POUR DES SOLUTIONS DURABLES

NOTE CONCEPTUELLE

2 - 3 DÉCEMBRE 2019
KAMPALA, OUGANDA



A. CONTEXTE

À l'échelle mondiale, les déplacements forcés ont connu une croissance exponentielle et continuent d'être au cœur d'une situation politique et socio-économique complexe et multiforme en Afrique. L'Afrique est l'un des continents où le nombre de personnes déplacées de force est le plus élevé ; on estime à 68 millions le nombre de personnes déplacées de force, ce qui représente plus d'un tiers de la part mondiale de la population.¹

Le déplacement forcé est une situation où des personnes fuient leur foyer en raison d'un cas de force majeure.² Les personnes déplacées de force quittent leur foyer à cause des conflits, de la violence ou d'autres périls qui les obligent à partir à la recherche de sécurité, de sûreté ou de moyens de subsistance. En Afrique en particulier, les déplacements forcés sont dus aux conflits, à la violence et aux persécutions, ainsi qu'aux violations des droits de l'homme. Cependant, les catastrophes environnementales comme les sécheresses extrêmes, les inondations, les cyclones, les épidémies sanitaires comme Ebola et le choléra ont également contribué à la dynamique des déplacements. Les projets de développement à grande échelle et l'urbanisation rapide contribuent aussi aux déplacements forcés.³ Une citation d'un célèbre poète somalien britannique de renom — met le déplacement en perspective :

« Personne ne quitte sa maison à moins que sa maison ne soit devenue la gueule d'un requin. »

– Warsan Shire

Le déplacement forcé est l'une des souffrances les plus indignes auxquelles les êtres humains sont confrontés et la réaction ou l'inaction face à ce phénomène découle des différents niveaux de compréhension du déplacement forcé. De plus en plus, la nécessité de repenser le concept du déplacement forcé pour créer une compréhension commune qui s'enracine dans les réalités et le contexte de l'Afrique gagne du terrain. Il faut pour cela comprendre la nécessité de trouver des réponses et solutions durables. Au lieu de mesures réactives, le continent a besoin d'actions proactives qui s'attaquent aux causes profondes du déplacement. L'identification des causes profondes du déplacement est essentielle pour créer une compréhension commune de la façon dont le déplacement forcé est perçu. Des solutions durables devraient aller bien au-delà des situations d'urgence et des interventions humanitaires, mais aussi prendre en compte des questions politiques et socio-économiques

¹ Tendances mondiales, HCR, juin 2018, <https://www.unhcr.org/search?comid=56b079c44&&cid=49aea93aba&tags=globaltrends> (accessed 2 June 2019).

² Déplacement forcé: crise mondiale croissante FAQs, <https://www.worldbank.org/en/topic/fragilityconflictviolence/brief/forced-displacement-a-growing-global-crisis-faqs>, accessed 25 May 2019.

³ Common African Position on Humanitarian Effectiveness, https://www.au.int/web/sites/default/files/newsevents/workingdocuments/29543-wd-cap_-_simplified_version_-_one_pager.pdf, accessed 27 May 2019.

complexes, enracinées dans le développement, la bonne gouvernance, les droits de l'homme et la démocratie.

Les déficits de gouvernance démocratique qui aboutissent à la violence et aux violations flagrantes des droits de l'homme demeurent toujours à l'épicentre des déplacements forcés prolongés sur le continent. 28 millions de nouveaux déplacements internes liés aux conflits, à la violence généralisée et aux catastrophes ont été enregistrés en 2018, les conflits armés prolongés et les tensions communautaires y ayant largement contribué.⁴ Pour aborder la question des déplacements forcés de manière holistique, il est nécessaire d'engager des conversations franches sur les causes profondes et de passer de la gestion à la prévention ; trouver des moyens nouveaux et novateurs de mieux prévenir les crises humanitaires, en particulier dans le contexte des conflits armés et des tensions communautaires.

Alors que toutes les personnes déplacées sont préoccupées par leur avenir et se demandent si elles seront en mesure de rentrer chez elles, cette incertitude affecte les jeunes d'une manière particulière.⁵ Pour les jeunes, les déplacements forcés ont souvent des effets dévastateurs, notamment le manque d'accès à l'éducation post-primaire, la possibilité d'exercer leur choix de moyens de subsistance, ou même le droit au travail comme c'est le cas dans de nombreux pays. L'absence de solutions immédiates et durables à leur situation a un impact sur la capacité des jeunes à envisager un avenir ou à se créer un projet de vie. La plupart du temps, les jeunes déplacés sont contraints d'assumer des responsabilités socio-économiques supplémentaires pour assurer leur propre survie et celle de leur famille, et en tant que tels, il est souvent impossible de penser au-delà de la satisfaction de leurs besoins de base quotidiens.

Afin d'assurer la protection et l'assistance des personnes déplacées de force en Afrique, en particulier les jeunes, plusieurs cadres normatifs et politiques ont été adoptés au fil des ans aux niveaux international, continental, régional et national. L'Afrique a fait des progrès significatifs dans l'élaboration de certains des cadres normatifs les plus progressistes en matière de déplacement forcé, notamment la Convention de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique (Convention de l'OUA sur les réfugiés) de 1969 et la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique de 2009 (Convention de Kampala). D'autres instruments sont la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples de 1981 ; la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant de 1990 ; le Protocole de 2003 à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique ; la Déclaration solennelle de l'UA de 2004 sur l'égalité des sexes en Afrique ; la Charte africaine de la Jeunesse 2006 ; la Charte africaine sur la

⁴ Plusieurs personnes sont déplacées à l'intérieur de leur propre pays plus que jamais auparavant, IDMC, <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/2019-grid-pressrelease-global-en.pdf> (accessed 6 June 2019).

⁵ A Global Review: UNHCR Engagement with Displaced Youth. <https://www.unhcr.org/513f37bb9.pdf>

démocratie, les élections et la gouvernance 2007. Ces instruments prévoient un régime de protection des droits et des libertés fondamentales des personnes déplacées, y compris les jeunes.

Conformément au Pacte mondial pour les réfugiés, de nombreux pays d'Afrique appliquent le Cadre global d'intervention pour les réfugiés et adoptent de nouveaux changements politiques. À cet égard, les pays africains reconnaissent de plus en plus que les réfugiés ne sont pas des charges économiques, mais des compatriotes dont l'expertise et les compétences peuvent être utilisées au profit des communautés d'accueil. Cela s'est traduit par des avancées politiques progressives et novatrices dans plusieurs pays, notamment en Éthiopie, à Djibouti, en Somalie, en Tanzanie, en Ouganda et en Zambie. En outre, ces efforts s'appuient sur la Position africaine commune sur l'efficacité de l'action humanitaire (PAC), qui permet au continent de parler d'une seule voix sur la question des déplacements forcés et des interventions humanitaires.⁶ Malgré la pléthore de cadres existants, la crise des déplacements forcés en Afrique s'aggrave à un rythme exponentiel avec 25,2 millions de personnes déplacées actuellement.⁷

Afin de trouver des solutions durables aux déplacements forcés en Afrique en tant que collectivité, l'Union africaine, par la décision de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement — AU/Dec.707 (XXXI) a déclaré 2019 « Année des réfugiés, des rapatriés et des déplacés internes : pour des solutions durables aux déplacements forcés en Afrique ». Ce thème vise à accélérer la réponse humanitaire de l'Afrique en s'attaquant plus particulièrement aux causes profondes des déplacements et en trouvant des solutions durables aux déplacements forcés sur le continent en mobilisant divers segments de la société africaine. L'année coïncide avec le 50e anniversaire de l'adoption de la Convention de l'OUA sur les réfugiés et le 10e anniversaire de la Convention de Kampala.

Dans le cadre des pré-événements du 8e Dialogue de haut niveau de la Plateforme africaine de gouvernance sur le thème de 2019 de l'UA, la Consultation continentale de la jeunesse s'est consacrée à fournir une plateforme pour la délibération sur les dimensions spécifiques aux jeunes du déplacement forcé en Afrique. La Consultation doit se tenir à Kampala, en Ouganda, du 2 au 3 décembre 2019.

B. JUSTIFICATION

La population actuelle de jeunes en Afrique est la plus importante qu'elle n'ait jamais été, avec environ 65 % de la population totale. Bien que l'on manque généralement de données précises sur le nombre de jeunes déplacés en Afrique, plusieurs études ont indiqué que la

⁶ Charte africaine de la jeunesse

⁷ On Forced Displacement we can learn from Africa <https://www.un.org/africarenewal/news/forced-displacement-we-can-learn-africa> (accessed 07 June 2019).

majorité d'entre eux, en particulier en raison des conflits armés, des violations généralisées des droits de l'homme et des catastrophes naturelles, sont des jeunes. Dans plusieurs de ces situations, les jeunes sont perçus comme une menace pour la stabilité, mais aussi comme des victimes. Il existe un profond sentiment d'exclusion chez les jeunes, privés de possibilités d'éducation, de moyens d'existence et d'engagement civique, ce qui conduit à la perte d'autonomie des jeunes déplacés. Cela exacerbe les besoins de protection et d'assistance des jeunes en période de déplacement.

Les déplacements forcent les jeunes à assumer de nouveaux rôles et de nouvelles responsabilités pour subvenir à leurs besoins fondamentaux et à ceux de leur famille, et mettant souvent leur vie en danger. Compte tenu de leurs vulnérabilités déjà connues, les jeunes déplacés se retrouvent le plus souvent privés de leurs droits avec des couches supplémentaires de discrimination, devenant ainsi l'incarnation d'un triple péril, non vu — non entendu — ils ne semblent pas exister. Les jeunes femmes sont encore plus exposées à des stratégies d'adaptation néfastes, comme les rapports sexuels de survie ou le mariage précoce. Pourtant, les jeunes font souvent preuve de résilience face à de telles situations difficiles et font preuve d'une grande capacité d'action et d'adaptation. Ils s'auto-organisent, forment des groupes, offrent un soutien de pair à pair et un soutien communautaire plus large et aident souvent en période de problèmes de sécurité accrus. Les jeunes déplacés forcés ont continué de faire preuve de zèle pour trouver des solutions novatrices et locales, et ont prouvé que les personnes déplacées peuvent également contribuer à la création de solutions durables aux déplacements forcés en Afrique.

Compte tenu de ce qui précède, on reconnaît de plus en plus l'importance de l'engagement des jeunes en renforçant leur capacité à participer aux processus de prise de décisions concernant les programmes et les politiques qui affectent leur vie. C'est dans ce contexte que la Consultation continentale de la jeunesse sera organisée pour fournir une plateforme d'engagement, d'interaction et de partage d'expériences entre les différentes parties prenantes, y compris les jeunes, sur l'impact du déplacement forcé sur les jeunes, en se concentrant sur les tendances, défis et perspectives vers des solutions durables.

C. À PROPOS DE LA CONSULTATION CONTINENTALE DE LA JEUNESSE

La Consultation continentale de la jeunesse sera organisée sous les auspices de la Stratégie d'engagement de la jeunesse de l'Architecture de gouvernance africaine (AGA). La Consultation sera convoquée sous le thème « Les jeunes et les déplacements forcés en Afrique : Tendances, défis et perspectives vers des solutions durables ». L'objectif principal de la Consultation est de fournir aux jeunes un espace sûr pour contribuer au discours sur la recherche de solutions durables aux déplacements forcés en Afrique. Les délibérations contribueront aux discussions politiques sur le thème de l'année par les organes politiques de l'UA. La consultation vise également à exploiter les idées, les capacités et la créativité

des jeunes pour offrir des solutions au déplacement forcé par le biais d'échanges intergénérationnels et interrégionaux.

D. BUT ET OBJECTIFS

L'objectif global des Consultations continentales de la jeunesse est d'offrir un espace collaboratif, ouvert et inclusif pour favoriser une participation significative des jeunes aux délibérations politiques visant à trouver des solutions durables au déplacement forcé en Afrique.

Les objectifs spécifiques de la Consultation continentale de la Jeunesse sont les suivants :

1. Accroître la compréhension des cadres normatifs et institutionnels qui existent à tous les niveaux en matière de protection et d'assistance aux personnes déplacées, l'accent étant mis en particulier sur les jeunes ;
2. Recueillir les opinions, les expériences et dissiper les mythes ainsi que les idées fausses sur les jeunes et les déplacements forcés en Afrique ;
3. Créer un espace de collaboration pour la réflexion intergénérationnelle sur les tendances, les défis et les perspectives liés à l'impact du déplacement forcé en Afrique sur les jeunes ;
4. Offrir aux jeunes déplacés une plateforme pour partager leurs expériences et les leçons apprises, ainsi que des conversations à la une en tant que parties prenantes majeures dans la réalisation de solutions durables au déplacement forcé en Afrique ;
et
5. Élaborer des stratégies pratiques et des recommandations politiques pour renforcer l'engagement significatif des jeunes dans les politiques et les initiatives programmatiques de protection et d'assistance en faveur de solutions durables.

E. RÉSULTATS ATTENDUS

Les résultats suivants sont envisagés à l'issue des discussions :

1. Sensibilisation accrue aux cadres normatifs et politiques sur le déplacement forcé en Afrique parmi les jeunes, les organisations et réseaux dirigés et ciblés par des jeunes ;
2. Expériences et enseignements comparables de jeunes déplacés de force ;

3. Renforcement des interactions entre les jeunes et les décideurs politiques à tous les niveaux ;
4. Le rôle des jeunes dans la réalisation de solutions durables est articulé ; et
5. Élaboration de stratégies pratiques et de recommandations politiques visant à renforcer la participation significative des jeunes aux politiques et aux initiatives programmatiques de protection et d'assistance en vue de trouver des solutions durables.

F. RÉSULTATS ESCOMPTÉS

Les résultats suivants seront tirés de la Consultation continentale de la jeunesse :

- Note d'information sur l'impact des déplacements forcés sur les jeunes et leur rôle dans la recherche de solutions durables ;
- Un (1) document de travail sur l'impact du déplacement forcé sur les jeunes et leur rôle dans la recherche de solutions durables ;
- Un compte rendu qui sera largement diffusé de façon créative dans les médias traditionnels et les nouveaux médias ; et
- Communiqués de presse, entrevues avec les médias et clips sur les médias sociaux.

G. APPROCHE

La Consultation continentale de la Jeunesse utilisera une combinaison de méthodes pour faciliter les délibérations. Les discussions de la consultation se dérouleront dans le cadre de plusieurs stratégies interactives, notamment des conversations avec des personnalités de premier plan, des interactions avec le marché et des forums pléniers. Les discussions en groupe seront conçues de manière à assurer un échange intergénérationnel ainsi qu'un mélange de politiques et de points de vue des praticiens au cours des conversations. La consultation comprendra des articles d'opinion dans les médias, des entrevues, un solide engagement dans les médias sociaux, un documentaire vidéo et d'autres moyens novateurs pour stimuler le débat avant et pendant la consultation, faire participer le public virtuel aux délibérations et diffuser largement les résultats.

H. PARTICIPATION

Les participants à la Consultation continentale des Jeunes seront identifiés au moyen d'un APPEL OUVERT qui sera administré par un système de demande en ligne. Ce processus

sera également complété par une sélection ciblée de jeunes et d'organisations sur la base de leur expertise sur le thème de la consultation, de la représentation régionale et du genre.

Plus précisément, les participants seront les suivants :

1. Les organisations dirigées par des jeunes et les organisations orientées vers la jeunesse qui travaillent sur la protection et l'assistance des personnes déplacées, y compris les jeunes ;
2. Les jeunes déplacés — réfugiés, rapatriés et déplacés internes ;
3. États membres de l'UA, y compris des représentants des institutions nationales, des agences qui se concentrent sur le déplacement forcé, les droits de l'homme et la gouvernance ;
4. Institutions de réflexion et de recherche universitaire ayant de l'expérience dans le domaine de la protection et de l'assistance aux personnes déplacées, y compris les jeunes ;
5. Professionnels des médias ;
6. Secteur privé ;
7. Représentants des membres de la Plateforme africaine de gouvernance ;
8. Représentants du gouvernement hôte ;
9. Les organisations internationales, les partenaires au développement et les agences des Nations Unies ; et
10. Diaspora.

I. DATES ET LIEU

La Consultation continentale de la jeunesse se tiendra à Kampala, en Ouganda, les 2 et 3 décembre 2019.

J. DOCUMENTATION

La documentation pour la Consultation continentale des Jeunes sera partagée électroniquement, tandis que d'autres informations et mises à jour seront disponibles sur :

- a) Sites Web — www.aga-platform.org et www.au.int
- b) Poignées Twitter — @AGA_Platform et AUC_DPA et @_AfricanUnion
- c) Twitter Hashtags - #DGTrends et #Nevermychoice

K. PARTNERIAT

Les Consultations de la jeunesse dans le cadre du Dialogue de haut niveau sont une initiative institutionnalisée de la Plateforme africaine de gouvernance visant à faciliter la participation des jeunes aux délibérations politiques sur la démocratie, la gouvernance et les droits humains. La Consultation continentale de la jeunesse sera organisée conjointement par le Département des affaires politiques de la Commission de l'Union africaine en tant qu'entité chef de file pour le thème de l'UA de l'année, avec le soutien du Secrétariat de l'AGA. La Consultation sera accueillie par le Gouvernement de la République de l'Ouganda. D'autres organisations partenaires apporteront un soutien technique et financier au dialogue.

L. LANGUES DE TRAVAIL

La réunion se déroulera en anglais, arabe, français, portugais et anglais, et les documents de travail seront disponibles en anglais et français.

CONTACTS

Ambassadeur Salah Hammad

Chef intérimaire, Secrétariat de l'AGA

Commission de l'Union africaine

Addis-Abeba, Éthiopie

Courriel : HammadS@africa-union.org

Tel : + 251-11-518-2625 (DL)

+251-91-305-7711 (M)

Makda Mikre Tessema

Experte en démocratie et gouvernance

Secrétariat de l'AGA

Département des affaires politiques

Commission de l'Union africaine

Courriel : MakdaM@africa-union.org

Tel: + 251-11-518-2625 (DL)

+251 – 911615083 (M)